



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CAUSSES A L'AUBRAC

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 24 octobre 2017

à 20H30

Compte Rendu

Présents :

Séverac d'Aveyron : M. Camille GALIBERT, M. Christian DELMAS, M. Jérôme DE LESCURE, Mme Marie-Claire COUDERC, M. Alain GAL, Mme Thérèse CASAGRANDE, Mme. Florence RAYNAL, M. Raymond GUITARD, Mélanie BRUNET, M. Olivier DUPLESSIS de POUZILHAC, **Laissac Séverac l'Eglise** : Mme Danielle BOURREL, M. Yves KLEIN, M. Claude SALLES, M. David MINERVA, M. Jean-François VIDAL, **Palmas d'Aveyron** : M. Jean-Paul PEYRAC, Paul REDON, Gérard LEMAIRE **Bertholène** : Isabelle POIRIER, : Mme Hélène VAYSSIERE, **Gaillac d'Aveyron** : M. Michel MERCADIER, **Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac** : Mme Odette LAGARRIGUE, M. Marc BORIES, M. Jean Pierre NIEL, M. Patrick BLANC, M. Michel BAYOL, **Castelnau de Mandailles** : M. Jean BOYER, **Prades d'Aubrac** : M. Roger AUGUY, **Pomayrols** : Mme Christine VERLAGUET, **La Capelle Bonance** : M. Jean-Louis SANNIE, **Saint Martin de Lenne** : M. Sébastien CROS, **Saint Laurent d'Olt** : M. Alain VIOULAC, **Campagnac** Mme Eliane LABEAUME, **St Saturnin de Lenne** : -, **Ste Eulalie d'Olt** : M. Christian NAUDAN, **Pierrefiche d'Olt** : M. Gérard MAJOREL **Vimenes** : Mme Nathalie RICARD.

Pouvoirs :

Mme Georgette LACOSTE a donné pouvoir à Mme Mélanie BRUNET
M. Jean Michel LADET a donné pouvoir à Mme Eliane LABEAUME
M. Jacques MAISONABE a donné pouvoir à Mme Isabelle POIRIER
M. Robert VAYSSE a donné pouvoir à M. Alain VIOULAC
M. Gérard AFFRE a donné pouvoir à M. Camille GALIBERT

Secrétaire de séance : Mme Danielle BOURREL.

Projet de Création de l'Office de tourisme de la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac

M. le Président rappelle que la commission « Tourisme » a réfléchi à une « fusion » des Offices de Tourisme du territoire.

Aveyron Ingénierie a été associé à ces travaux sur les plans techniques et juridiques pour trouver l'organisation la plus pertinente.

La réorganisation proposée comprend deux étapes :

- La création d'un nouvel et unique Office de Tourisme communautaire (complétée de bureaux d'information touristique qui se substitueront aux autres anciens OT).
- La dissolution de tous les Offices de Tourisme préexistants

Cet office de tourisme intercommunal peut prendre deux formes juridiques :

- **associative**, tel qu'actuellement

ou

- **publique** (EPIC/ établissement public à caractère industriel et commercial).

Les avantages et inconvénients du régime associatif sont les suivants :

En points positifs : Meilleure implication des professionnels du tourisme dans la stratégie touristique, un fonctionnement plus souple, moins de limitation dans les activités complémentaires.

Au titre des points négatifs : risque d'association transparente à prévenir (l'association doit notamment disposer d'une autonomie par rapport à ces financeurs, attention à la gestion « de fait »),, risque de désengagement des bénévoles .

Les Avantages / Inconvénients d'un EPIC :

La gouvernance de l'EPIC par la Communauté de Communes ne présente pas de risque juridique, mais une implication des professionnels du tourisme plus limitée, le fonctionnement est moins souple. Le principe de spécialité et d'exclusivité limite les activités complémentaires.

La forme associative apparaît plus pertinente.

La commission tourisme et le bureau réunit le 17 octobre ont validé cette démarche et la création de cet office tourisme sous la forme associative.

En conséquence, M. le Président propose d'approuver les statuts de ce nouvel établissement qui verrait le jour au 01/01/2018. Etant rappelé que des Assemblées Générales des 3 OT actuels vont être provoquées pour dissoudre et procéder à la liquidation de ces 3 structures.

S'en suit un débat sur le choix du siège de l'Office de Tourisme : à Sévérac d'Aveyron ou à St Geniez d'Olt et d'Aubrac.

Mme Florence RAYNAL plaide pour que le siège social soit à Sévérac : La directrice de ce futur établissement travaillant à Sévérac, il apparaît d'un point de vue purement pratique (gestion des courriers notamment) que le siège y soit implanté. La position géographique de Sévérac est également un atout : porte d'entrée du territoire, proximité de grands sites (gorges du Tarn...), de l'A75, de l'aire de l'Aveyron avec une forte fréquentation...

M. Marc BORIES relativise l'importance du siège car les anciens offices deviendront des bureaux d'informations touristiques mais expose que le choix de St Geniez serait un signe fort en terme d'équilibrage de « services » sur le territoire. En effet, Sévérac possède déjà une forte connotation « économique » mais n'a pas cette image « Tourisme » détenue par St Geniez qui possède près de 5000 lits touristiques et un montant de taxes de séjours important...

Christian NAUDAN corrobore les propos de Marc BORIES en précisant que l'ensemble des activités économiques (agriculture, économie, tourisme...) sont présentes dans chaque ancien territoire. Il n'en demeure pas moins que chaque territoire a une identité propre : Touristique pour St Geniez, économique à Sévérac, agricole à Laissac.

Il est également demandé si la Directrice devra se rendre régulièrement à St Geniez si le choix se porte sur cette commune. Il est précisé qu'une adresse administrative distincte du siège social peut être proposée et mentionné dans les statuts.

S'en suit un vote à bulletin secret. M. Michel BAYOL est désigné Assesseur, Mme Natalie RICARD Scrutateur.

Résultat du vote :

-Pour l'implantation du siège du futur OT à ST Geniez : 16 voix

-Pour l'implantation du siège à Sévérac : 25 voix.

Le siège étant fixé à Sévérac M. le Président présente les autres articles des statuts dont :

-l'objet et les missions de L'OT

-la composition, du Conseil d'Administration :

- **1er collège** : 8 représentants élus désignés par la Communauté de communes des Causses à l'Aubrac pour la représenter

- **2ème collège** : 21 membres, désignés au sein de ce collège, pour représenter les professions, activités économiques, les associations intéressés par le tourisme.

Ce collège est élu pour une durée de 3 ans

-la composition Bureau :

- Président de l'association ;

- deux Vice-Présidents ;

- un secrétaire ;

- un secrétaire adjoint ;

- un trésorier ;

- deux trésoriers adjoints ;

- 4 membres associés

Soit, 12 représentants maximum du Conseil d'Administration.

Le Bureau est élu pour 3 ans,.

Ces statuts sont adoptés à l'unanimité.

Les 8 représentants de la CC désignés pour siéger au sein de cette association sont à l'unanimité : Marc BORIES, Christian NAUDAN, Florence RAYNAL, M. Olivier DUPLESSIS de POUZILHAC, Alain VIOULAC, Sébastien CROS, Claude SALLES, Michel MERCADIER.

NOTA :

Après la création de cet OT, une convention d'objectifs entre la CCCA et l'Office de tourisme scellera ce partenariat.

La CCCA fixera les missions précises dévolues à cet office de tourisme dans les domaines de l'accueil, de l'information, de la promotion, de la coordination des partenaires locaux....

En contrepartie, la CCCA lui versera une subvention annuelle pour son fonctionnement. Cette convention sera présentée en temps et en heure.

Définition de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire »

Monsieur le Président rappelle que le rédactionnel de l'intérêt communautaire du bloc « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire » est urgent car il impacte du transfert de personnel (écoles notamment) avec avis du Comité technique et de la Commission Administrative paritaire qui doivent être saisis avant le 09 novembre 2017.

« Il est proposé que soit déclaré d'intérêt communautaire au 01/01/2018 :

1- Les équipements sportifs suivants :

- Les terrains de grands jeux existants de football /rugby et leurs équipements annexes (vestiaires, tribunes, éclairage) de Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac (stade la Falque), de Pierrefiche d'Olt, de Laissac (stade Roland Saules), de Bertholène, de Gaillac d'Aveyron, de St Laurent d'Olt et de Sévérac d'Aveyron (la Catonnerie, Auguste Gral, Lapanouse).
- Les quatre piscines publiques (Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac, "Bournac" Laissac Sévérac l'Eglise, Sévérac d'Aveyron et "Roger Pujol" de Campagnac)
- Les trois gymnases (Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac, Laissac Sévérac l'Eglise, Sévérac d'Aveyron)
- Le complexe sportif de la Falque à St Geniez d'Olt et d'Aubrac
- L'Espace VTT Sport Nature de Laissac Sévérac l'Eglise
- La base de loisirs du « Lac de la Cisba »

2- Dans le cadre du projet d'acquisition et de restructuration par la communauté de communes du bâtiment multi-services cadastré AO 113 et AO 114 à Laissac : Construction, entretien et fonctionnement d'un espace numérique aux usagers, d'un atelier de préservation et de conservation des collections de livres, d'une salle de conférence.

Cette définition de l'intérêt communautaire entraîne la restitution au 01/01/2018 :

1- aux communes de l'ancienne communauté de communes des Pays d'Olt et d'Aubrac les équipements (biens meubles, immeubles, personnel, fonctionnement) et dispositifs suivants:

- la Salle des fêtes de Prades, la Salle Polyvalente/Espace culturel de St Geniez d'Olt et d'Aubrac, la Salle d'animation et d'exposition de Ste Eulalie d'Olt.
- la Bibliothèque « Thomas Raynal » de St Geniez d'Olt et d'Aubrac
- Les écoles maternelles et élémentaires publiques (Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac, Pierrefiche d'Olt, Castelnau de Mandailles)
- les Aides aux associations scolaires et la participation aux frais de fonctionnement des écoles privées dans le cadre de la réglementation.

2- aux communes de l'ancienne Communauté de Communes Lot et Serre la compétence "transport scolaire" détaillée ci-après:

-transport des élèves inscrits dans les écoles situées dans le périmètre de la Communauté de Communes. Sont exclus de cette prise en charge les élèves qui fréquentent une école primaire implantée hors périmètre de la Communauté de Communes ou implantée dans une commune membre de la Communauté de Communes différente de la commune de leur domicile ;

-le transport des élèves de la commune de La Capelle Bonance qui ne possède pas d'école, en direction de l'école la plus proche de leur domicile ;

-le transport des élèves de Saint Martin de Lenne qui fréquentent les classes du regroupement pédagogique de Saint Martin de Lenne / Pierrefiche ».

Le Bureau réunit le 17 octobre a acté ce rédactionnel ainsi que la commission « Ecole » qui s'est tenue la veille.

Concernant le stade de Campagnac :

Un courrier a été adressé à M. Jean-Michel LADET, Maire de Campagnac, pour connaître la position de son conseil municipal sur l'intégration du stade de Campagnac en compétence intercommunale.

Par mail en réponse, M. LADET nous précise le souhait de conserver cet équipement en gestion communale car les usages y sont multiples étant situé dans une zone urbanistique. Il n'est pas exclu qu'un transfert des activités sportives soit réalisé plus tard sur un autre site.

Une délibération a été prise en ce sens par le Conseil Municipal de Campagnac le 28 septembre dernier. Cet équipement est donc exclu de de la liste des équipements sportifs d'intérêts communautaires.

Cette définition d'Intérêt Communautaire est adoptée par :

-pour : 28

-contre : 8

Abstentions : 5

Affectation de Fonds de concours

Monsieur le Président rappelle que le Conseil de Communauté, lors du vote du budget a acté les montants de fonds de concours suivants pour 4 communes de l'ancienne CC Lot et Serre :

	Reliquat 2016	Fonds de concours 2017	Total
St Laurent d'Olt	15 700,00	40 000,00	55 700,00
Campagnac	13 000,00	30 000,00	43 000,00
Saint saturnin de Lenne	16 700,00	20 000,00	36 700,00
Saint Martin de Lenne	20 000,00	20 000,00	40 000,00
TOTAL	65 400,00	110 000,00	175 400,00

Il est proposé de signer deux conventions attributives avec St Laurent et St Martin pour le versement de ces aides conformément aux plans de financement suivants :

	Opération	Montant € Ht de l'OP	subvention	fonds de concours	Autofinancement communal
St Laurent d'Olt	Aménagements de sécurité à Estables	238 095,00	107 669,73	55700	74 725,27
Saint Martin de Lenne	Opérations diverses (achat de terrain, travaux éclairage public...)	80 335,15	0,00	40000	40 335,15

Les plans de financements concernant Campagnac et St Saturnin de Lenne seront présentés après définition des opérations d'affectation.

Le bureau du 17 octobre a validé cette proposition.

Ces conventions attributives de fonds de concours sont adoptées à l'unanimité.

Décision modificative de crédits

Un titre de 2016 émis à tort à l'encontre d'Apave pour la réalisation de la salle des fêtes de Campagnac doit être annulé.

Pour réaliser cette opération, il convient d'ajouter préalablement la somme de 5785 € sur le compte 673 en dépenses de la section de fonctionnement du budget général.

Le bureau du 17 octobre a émis un avis favorable sur cette question.

Il est également proposé d'effectuer un virement de crédits de 5000 € de l'opération 2004 « Voirie 2017 » au profit de l'opération 69 « Voirie de la Trans Aubrac ».

Le conseil valide à l'unanimité ces propositions.

Acquisition des ZA Communales de Sévérac d'Aveyron

La Loi Notre a transféré au 01/01/2017 l'intégralité des ZA communales et départementales à la communauté de communes.

A ce titre, une délibération du 25 juillet dernier a acté l'achat des ZA départementales implantées sur Sévérac d'Aveyron.

M. le Président propose aujourd'hui d'acter l'acquisition des parcelles des 3 zones d'activités sévéragaises suivantes :

- Zone d'activités des Marteliez
 - o Section ZL 288 11 a 07 ca
 - o Section ZL 289 25 a 09 ca
 - o Section ZL 290 17 a 79 ca
 - o Section ZL 291 55 a 67 ca
 - Superficie totale de 1 ha 09 a 62 ca**

- Zone d'activités de la Tricouse
 - o Section ZL 282 **43 a 19 ca**

- Zone d'activités du Plâ d'Aveyron
 - o Section ZC 13 35 a 19 ca
 - o Section ZC 14 67 a 79 ca

o Section ZC 83	16 a 96 ca
o Section ZC 91	38 a 50 ca
o Section ZC 92	30 a 44 ca
o Section ZC 93	16 a 46 ca
o Section ZC 94	45 a 86 ca
o Section ZC 95	22 a 50 ca

Superficie totale 2 ha 73 a 70 ca

Les prix d'acquisition correspondent aux déficits comptables constatés en 2016. Ces montants ont été intégrés dans les 3 budgets annexes dédiés, votés en avril dernier :

- La zone d'activités des Marteliez : 25 425.13 €
- La zone d'activités de la Tricouse : 53 129.44 €
- La zone d'activités du Plâ d'Aveyron : 105 590.73 €

La Commune de Sévérac a délibéré favorablement sur ces conditions le 19 septembre dernier.

Le bureau a émis un avis favorable sur ce point.

Le Conseil de communauté à l'unanimité approuve ces acquisitions et autorise M. le Président à signer les actes de transfert de propriétés correspondants.

Accompagnement des territoires du Massif-Central dans la mise en œuvre d'une offre d'accueil qualifiée

La mission accueil VTA (Vivre et Travailler en Aveyron) du Conseil Départemental de l'Aveyron participe, dans le cadre de l'appel à projets CGET Massif central, à conforter l'attractivité départementale, à promouvoir son cadre de vie, ses produits et savoir-faire, répondre aux besoins des nouveaux arrivants et des employeurs en recherche de compétences.

En 2012, Aveyron Expansion avait répondu à un premier appel à projet en partenariat avec 7 communautés de communes centré sur l'accueil de nouvelles populations. La CC du canton de Laisac avait adhéré à ce dispositif.

Un nouveau dossier a été déposé en 2015 sur la base d'un partenariat identique mais orienté économie.

Au travers de ce dispositif, la mission VTA doit :

- mener des actions de prospection avec repérage de profils (salariés, créateurs/repreneurs, indépendants) correspondant aux besoins des territoires, hors Aveyron sur des agglomérations,
- participer à des salons, diffuser du rédactionnel, des d'offres sur des médias ...
- accompagner les porteurs de projet repérés en appui aux territoires
-

M. Le Président propose d'adhérer à ce dispositif gratuit

Le Bureau a émis un avis favorable.

Le conseil, à l'unanimité, accepte cette proposition

Projet de Schéma Territorial de Développement Culturel

M. le Président propose de s'appuyer sur la connaissance et le savoir-faire d'AVEYRON CULTURE-Mission Départementale pour aider la communauté à structurer sa politique culturelle.

Cette association propose d'accompagner la CC dans l'élaboration de son schéma territorial de développement culturel.

Cet accompagnement comprend 3 phases :

1-Elaboration d'un diagnostic : avec une identification de l'offre culturelle, des acteurs, des projets et évaluer la demande en matière de culture sur le territoire.

L'objectif est de dégager les enjeux culturels pour le territoire

2- Rédaction d'un projet culturel de territoire avec un plan d'actions : à intégrer in fine dans le projet global du territoire

3- Signature d'une convention cadre avec le conseil départemental pour l'accompagnement technique et financier de ce projet culturel.

Cette mission est gratuite. Les élus sont associés tout au long de la démarche.

L'élaboration de ce schéma complètera les schémas existants en cours d'élaboration : Tourisme, bibliothèques... Ces schémas participeront à la définition du projet de territoire.

La Commission «Culture» et le « Bureau » sont favorables à cet accompagnement.

Mme CASAGRANDE précise que Sévérac élabore actuellement sa politique culturelle pour 2018. Elle exprime sa crainte que ce schéma n'interfère avec ce travail en cours sur le Sévéragais.

M. le Président précise que ce schéma va être élaboré en concertation avec les élus d'ici fin 2018. Il n'interférera pas sur le programme 2018 des communes. A l'issue de son élaboration, il délimitera la ligne d'intervention des politiques culturelles menées par la CCCA et par les communes.

Le conseil à l'unanimité approuve cette convention de partenariat avec Aveyron Culture pour la réalisation de ce schéma.

Avenants aux travaux de rénovation des vestiaires et tribunes du stade Roland Saules

Monsieur le Président présente les avenants suivants :

Lot 11 plomberie VMC : + 406,61 € HT portant le marché à 40 906,61 € HT. Cet avenant comprend :

- La création d'un local arbitre supplémentaire à la demande de la Ligue de Football.
- Le remplacement de dispositifs (WC par WC PMR, évier 1 bac par un évier 2 bacs).

Lot 2 Charpente Bois : + 4 788 € HT portant le marché à 19 733 € HT pour des travaux de renforcement de la charpente suite à la dépose d'un platelage.

Le bureau a émis un avis favorable pour la signature de ces deux avenants.

Il est également proposé d'analyser l'avenant suivant : LOT 4 – Menuiseries extérieures Serrurerie :

Les ajustements proposés sont les suivants :

Modification : -remplacement des menuiseries initiales par un châssis à galandage 4 vantaux

- suppression du bardage bois (remplacé en parti par un bac acier Cf. avenant n°1 Lot
- Ajout de bardages bois : en fond de tribunes, contremarches, platelages

Travaux sup : pose d'une porte pleine

Travaux non exécutés : suppression d'une fenêtre dans le couloir.

Travaux en - : 18 504 € HT

Travaux en + : 17 263,80 € HT.

Soit un avant négatif de - 1240,20 € HT portant le marché à 44 539,80 € HT.

Le conseil valide à l'unanimité ces avenants

M. SALLES évoque les importants retards de chantier et demande d'en informer la maîtrise d'œuvre.

Proposition de création d'emplois pour avancements de grades

Sur proposition du Président, le Conseil à l'unanimité décide la création de deux emplois au 01/11/2017 pour les avancements de grades suivants :

- 1 Actuellement : Technicien Principal de 2^{ème} Classe -> Nouveau : Technicien Principal de 1^{ère} Classe
- 2 Actuellement : Rédacteur - > Nouveau : Rédacteur Principal de 2^{ème} classe

Le bureau et la commission « RH » ayant émis un avis favorable.

Convention avec la Ligue contre le cancer

Monsieur le Président rappelle que les anciennes communautés de communes ont signé une convention avec le Comité Départemental de la Ligue contre le cancer.

Cette convention permet le versement à cette association de la somme de 3,05 € par tonne de verre collecté.

Ces fonds sont destinés à la lutte contre le cancer au travers de 3 missions :

- « action en direction des malades »
- « information, prévention et dépistage »
- « recherche fondamentale et recherche clinique ».

Le versement annuel à l'échelle de l'intercommunalité est estimé à 350 T X 3,05 € = 1067 € annuels environ.

Il est proposé de reconduire ce dispositif à compter du 01/01/2017 pour 3 ans puis renouvelable par période de un an sauf dénonciation.

Le Bureau a émis un avis favorable.

Le Conseil valide la signature de cette convention.

Désignation d'un membre au Conseil de Surveillance de l'hôpital d'Espalion

Sur proposition de M. le Président, et après avis favorable du Bureau, M. Alain VIOULAC est désigné pour représenter la CCCA au sein du conseil de surveillance de l'hôpital Intercommunal d'Espalion-St Laurent d'Olt.

Fonction qu'il occupait au sein de l'ancienne CC Lot et Serre.

DIVERS

- Les mécanismes antérieurs d'exonération à la Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères (TEOM) MAIS d'assujettissement à une Redevance Spéciale d'Enlèvement des Ordures Ménagères, sur Sévérac et les Communes de l'ancienne CC du Canton de Laissac, sont reconduits pour 2018. Sont concernés les marchands de meubles, garages... sur Laissac ; Restaurants, Aire de l'Aveyron...sur Sévérac.

-Etude sur le « petit cycle de l'Eau » :

Les Bureaux d'études Exfilo et Artélia rencontreront les Communes entre le 27/11 et le 08/12/2017. Pour cela, il convient que les communes adressent à ces BE la liste des éléments demandée sous 15 Jours dans un espace extranet dédié qui leur sera communiqué sous peu.

Les BE ayant besoin de « matière » avant de venir sur le territoire.

-Dans le cadre de la consultation à venir pour les travaux d'école/ salle des fêtes à Pierrefiche :

Il est retenu de différencier les critères d'attribution des offres en fonction de la technicité requise :

Ainsi pour les lots : DEMOLITION - GROS-ŒUVRE - VRD, ELECTRICITE COURANT FORT ET FAIBLE et PLOMBERIE SANITAIRE - CVC : visite obligatoire sur site avec fourniture d'une attestation. Une notation sur 60 % pour la valeur technique et de 40 % sur le prix.

-Inversement, pour les autres lots : pas de visite obligatoire et une notation sur 40 % pour la valeur technique et de 60 % sur le prix.

-Projet numérique solidaire : Un prestataire propose de créer une plateforme sur internet d'entraides entre habitants de la CC des Causes à l'Aubrac (gardiennage, vendre, donner, échanger, covoiturage courte distance, prêt d'outillage...). Ce dossier sera étudié en commission économie.

-Contrats signés par le M. Président par délégation du Conseil :

-Contrat avec Maître Vimini, avocat, de 3000 € HT pour assurer la défense de la Communauté de Communes suite à la requête déposée par un riverain de Ste Eulalie qui se plaint de la gêne occasionnée par l'implantation d'un panneau descriptif de sa demeure de caractère (Cf. point évoqué en question diverses de la réunion du Conseil du 29/08/2017).

-Signature d'une convention avec le Département et la Cne de Laissac Sévérac l'Eglise pour la reconduction du dispositif des Livres et des Bébés pour la 3^{ème} et dernière année.

-Un tableau est adressé aux Communes sur la répartition tâches/compétences par personnel des communes. Ce tableau est à restituer complété à la CCCA pour le 06/11/2017. Il servira de support pour travailler à la mutualisation.

-08/11 : Visite de M. Préfet toute la journée.